

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 20 du mois Thermidor.

Ère vulgaire.

Jeudi 7 Août 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, &c. de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, et adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux fois par feuille pour chaque jour qui restera à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

ITALIE.

De Naples, le 3 juillet.

Nous ajouterons à ce que nous avons dit sur l'éruption du Vésuve, une nouvelle circonstance qui fera époque dans l'histoire des événemens extraordinaires arrivés sur la surface de ce globe. Le 19, après une détournement des plus violentes, la cime conique de la montagne, qui formoit à son sommet un beau cratère, s'affaissa tout-à-coup; & les matières poreuses & enflammées ne pouvant plus résister aux chocs répétés des secousses intérieures, s'abîmèrent dans les gouffres immenses du Vésuve; de sorte que par cet affaissement la montagne a beaucoup perdu de son élévation, & que la partie qui étoit la moins élevée se trouve maintenant la plus haute. Le roi a voulu avoir une relation détaillée de tous ces faits; et en conséquence, des ingénieurs militaires ont été envoyés pour inspecter l'état du Vésuve sur toutes ses faces. Voici le résultat de leurs observations:

La montagne par son affaissement, a perdu un quart de mille de sa hauteur. La plus grande élévation de la lave a été de 36 palmes; la largeur, d'un mille; le territoire inondé est de cinq milles; habitans fugitifs, 15 mille; hommes & femmes qui ont péri, 39; animaux tués, 4168; espace que la lave a occupé dans la mer, 76 palmes.

Le roi s'occupe des moyens de réparer les malheurs que ses sujets ont éprouvés: sa majesté a chargé le brigadier Macconio de leur accorder tous les secours qu'ils réclameront. Plusieurs centaines d'ouvriers travaillent déjà aux réparations de la tour du Grec, & on a pratiqué une nouvelle route qui lui donne communication avec les provinces. On y reconstruit les maisons ruinées, ainsi qu'à Somma, Ottajano; & l'intention de sa majesté est que tout soit remis au plutôt dans son premier état. L'éruption a sensiblement diminué.

Les deux vaisseaux de guerre maltois le *Saint Zacharie* & l'*Elisabeth*, sous les ordres du bailli de Suffren de Saint-Tropez, ont remis à la voile pour aller en course.

ANGLETERRE.

De Londres, le 16 juillet.

Il y a tout lieu de croire que le ministre, fatigué de

de penser si mal l'argent de la nation pour secourir la partie de la coalition qui lui échappe, a fait partir pour Berlin M. Paget, pour demander à Frédéric-Guillaume une réponse catégorique sur ses desseins ultérieurs; & on croit que Pitt ne tardera pas à tenter tous les moyens possibles de mettre fin à la guerre contre la France.

Il est certain que cette guerre ruineuse pour notre commerce & destructive de notre puissance maritime, n'a point l'assentiment national.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le ministère britannique est intimement convaincu que l'Angleterre ne doit pas se mesurer seule & corps à corps avec la nation française; tandis que cette nation résidoit presque toute entière dans la cour qui la tenoit courbée sous un sceptre tyrannique, c'étoit toujours à l'aide d'alliés obtenus à prix d'argent que nous lui faisons la guerre. Aujourd'hui qu'elle a quadruplé sa force par son énergie & par sa liberté, elle vient de prouver à l'Europe entière qu'elle n'a besoin d'aucun allié pour résister aux efforts combinés de diverses puissances; de sorte que si les Allemands & les Prussiens, alléchés par l'appât d'une conquête qu'ils croient plus facile en Pologne, se retournent entièrement de ce côté, ils nous laisseront seuls aux prises avec toutes les forces de la république française, qui ne manqueront pas de se diriger contre nous. Cette terreur est plus réelle qu'on ne pense pour Pitt lui-même. Il a fait répandre par ses papiers affidés qu'il ne seroit pas impossible de traiter de la paix avec la France: aussi-tôt les fonds publics ont éprouvé une hausse considérable: rien ne démontre mieux combien le vœu général est pour la cessation des hostilités. Ce vœu est encore renforcé par les appréhensions qui naissent des préparatifs formidables qui se font sur toutes les côtes de France, & qui ne peuvent avoir pour objet qu'une invasion. Nos commercans calculent d'ailleurs que notre commerce avec la république ne peut être interrompu sans un danger immense pour la prospérité. Voilà de grands motifs de désirer la paix; on ne connoît pas aussi bien la certitude des moyens que peut employer Pitt pour l'obtenir.

Voici la liste exacte du dernier amalgame ministériel fait par Pitt:

Pitt, premier lord de la trésorerie, & chancelier de l'échiquier.

Lord Loughborough, grand chancelier.

Le duc de Portland, secrétaire d'état au département de l'intérieur.

Lord Grenville, secrétaire d'état au département des affaires étrangères.

M. Windham, ministre de la guerre.

Le comte de Mansfield, ou le comte Fitz-William, président du conseil.

M. Dundas, président du bureau du contrôle, c'est-à-dire, à la tête de la compagnie des Indes.

Le marquis de Stafford, lord du sceau privé.

Lord Chartam, premier lord de l'amirauté.

Le duc de Richmond, grand maître d'artillerie.

Lord Hawkersbury, président du bureau de commerce.

Lord Amherst, commandant en chef des forces de terre.

Sir George Yonge, gouverneur de la Jamaïque.

Le comte Spencer, lord lieutenant d'Irlande, à l'ouverture de la prochaine session du parlement.

H O L L A N D E.

De l'Ecluse, le 22 juillet.

Nous venons d'apprendre qu'une colonne formidable de François marche sur les bords de l'Escaut & menace toute la Zélande d'une invasion prochaine. Il a été donné ordre à Berg-Op-Zoom de charger sur des bâtimens une nombreuse artillerie & des munitions de guerre pour aller défendre cette province; mais l'arrivée de ces moyens de défense est plus que problématique, tandis que les François ont d'un côté un corps de troupes entre Bruges & Ostende, & que de l'autre, après avoir enlevé le fort Lillo, rien ne s'oppose à leur libre navigation sur l'Escaut occidental. Déjà ils sont à Cassandria; & il est question d'un armement considérable qui se fait à Ostende, & qu'on croit destiné à enlever le port de Fleffingue.

Le parti stadhoudérien voit avec dépit que les patriotes hollandais attendent avec impatience que les républicains françois les délivrent à la fois de la tyrannie & de la protection oppressive dont l'Angleterre se vante encore de les couvrir. Les Belges eux-mêmes comprennent que les François maîtres d'Anvers ouvriront à leur commerce cette navigation de l'Escaut dont la tyrannie combinée de l'Autriche & de l'Angleterre les a si long-tems privés. L'empereur, en fuyant à Vienne & en laissant les troupes de la coalition à la merci de celles de la république françoise, n'a emporté ni les regrets ni l'amour des Belges & des Bataves, qui n'ont d'autres moyens de recouvrer leur liberté, que celui de se tenir fortement attachés à une nation qui ne veut pour alliés que des peuples libres.

F R A N C E.

De Paris, le 20 thermidor.

C'est un spectacle vraiment touchant que celui de la sensibilité du bon peuple parisien pour les derniers bienfaits qu'il tient de la justice des représentans de la nation. A peine le décret, qui a ordonné l'examen des causes de tant de détenus, a-t-il été connu, que les portes des prisons ont été entourées de bons citoyens qui attendent avec confiance la sortie de leurs parens, de leurs amis; & chaque détenu, rendu au vœu de sa famille, est accueilli par les embrassemens de tous les assistans, qui célèbrent ainsi les triomphes

successifs remportés sur la tyrannie renversée. Nul tumulte, nulle impatience, nul mouvement ne troublent ces expressions de la joie publique: on attend, on espère tout de la justice éclairée du gouvernement; & cette espérance ne sera point déçue.

Les administrateurs du district de Châteaubriand, au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

Nous t'invitons à consigner dans ta feuille le trait suivant, qui offre le contraste frappant de la vertu des républicains & de la scélératesse de leurs ennemis.

« Le 8 thermidor, plus de 60 chouans investirent la maison du citoyen Desmaëlon, directeur de la verrerie de Javardau, domicilié dans la commune de Percé, de ce district, & membre de cette administration. Ces brigands offrirent à l'un des fils de ce citoyen de se retirer; mais ce vertueux jeune homme leur dit avec fermeté: « Je ne quitterai point mon pere que votre fureur menace, & je périrai plutôt dans ses bras que de l'abandonner ». Il étreint en même tems son pere dans ses embrassemens, & les scélérats les égorgent l'un & l'autre avec leur fer affaîné. Ce pere infortuné a un autre fils élevé à l'Ecole de Mars, qui va devenir le vengeur de sa patrie & de sa famille ».

Salut & fraternité.

Signé, JALLOU.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

N. B. Le 16 de ce mois, Cambon, au nom du comité des finances, a fait décréter ce qui suit:

1°. Les sommes qui seront dues en monnoies étrangères aux habitans des pays qui sont en guerre avec la république par des ouvriers, des manufacturiers ou des marchands pour des marchandises sujettes au *maximum*, ne seront calculées qu'un tiers en sus du pair du change ordinaire, & sera déterminé par les commissaires de la trésorerie nationale approuvé par le comité des finances.

2°. Les sommes qui seront dues aux habitans des villes d'Hambourg, Lubec, Dantzick, Brême & Ausbourg, seront exemptes du dépôt ordonné.

3°. Les manufacturiers, ouvriers ou marchands qui sont débiteurs des habitans des pays en guerre avec la république & qui sont en même-temps créanciers, seront admis à compensation.

4°. Pour être admis en compensation, les ouvriers, manufacturiers ou marchands, seront tenus de prouver que leurs créances ont une cause postérieure au premier 1792, époque de la première déclaration de guerre; que proviennent d'un envoi de marchandises de leur fabrication ou de leur commerce habituel. Ils seront aussi tenus remettre un compte en débit & crédit de leurs dettes créances sur les habitans des pays en guerre avec la république, certifié véritable, avec une déclaration par laquelle ils affirmeront que leurs débiteurs n'ont suspendu ni leur paiement pour cause de faillite ou d'insolvabilité, fourniront en outre leur certificat de résidence ou de démission d'émigration.

5°. Ceux qui feront une fausse déclaration ou qui fourniront un faux état, seront condamnés à une amende du triple l'erreur qu'ils auront commise.

6°. Le délai fixé par la loi du 18 messidor, pour faire des dépôts, est prorogé jusqu'au 15 fructidor prochain.

7°. L'insertion du présent décret au bulletin de correspondance, servira de promulgation provisoire.

Rapport du général de division Moncey, fait au général en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

La victoire, général, est toujours fixée sous les drapeaux de la liberté; nous attaquâmes hier soir la fertile vallée de Bastan, des colonnes parties du col de Maya & commandées par le général de brigade Castelvort, tombèrent sur les flancs de l'ennemi, tandis qu'une colonne venant d'Expigni sous les ordres du général de brigade Digonet, & deux parties de Bardarits sous le commandement des chefs de brigade le Franc & Artilpe l'attaquèrent de front. Les grenadiers ayant à leur tête le capitaine la Tour-d'Auvergne, furent chargés d'enlever le fort Maya, que l'ennemi évacua à leur approche, forcé de se retirer par une fusillade des plus vives & de plus meurtrières, & par le signal du pas de charge que tout le feu de leurs batteries ne ralentissoit pas. La garnison, que nous n'avions pu cerner entièrement, s'évada, à notre grand regret, par les hauteurs & ea avant de la montagne Detchala; les colonnes d'Expigni & de Ferdaritz forcèrent l'ennemi dans son centre & dans sa droite, & l'obligèrent à se retirer à l'extrémité de la vallée. Après ce premier succès, le général Digonet se porta rapidement à Elicondo. L'avant-garde y est placée; le quartier-général est à Ariscan. Nous attendons des nouvelles du centre & de la droite pour faire un mouvement en avant, chasser l'ennemi de la petite portion de la vallée qu'il occupe encore. Tu ne saurois te faire une idée, général, de la valeur, du sang-froid, du courage héroïque de nos troupes, du zèle & de l'intelligence des officiers-généraux.

Nous n'avons pu juger de la perte des ennemis en hommes, il a pour coutume d'emporter les morts; nous leur avons fait 200 prisonniers: le nombre augmentera; j'ai fait fouiller les bois, où nous en trouverons sûrement. L'ennemi, en évacuant le fort, nous a laissé une grande quantité de munitions, quatre pièces de canon qu'on espère défilouer, 6000 grenades, 100 mille cartouches, des établissemens en hôpitaux & boulangeries, des magasins de subsistances très-bien garnis, & une armurerie où nous pourrions armer nos invincibles défenseurs.

Les colonnes commandées par Artilpe & le Franc, ont emporté tous les camps retranchés avec la plus grande vivacité; ils y ont fait un grand nombre de prisonniers, dont deux officiers supérieurs. Nous y avons pris trois cents tentes, douze cents fusils, quantité de munitions & d'effets d'équipemens. J'estime les fusils pris dans cette invasion à six mille.

Le général Digonet a eu un combat des plus vifs à soutenir au village d'Aviseon, après la prise du fort. L'ennemi, qui se couvrait des maisons, a fait une résistance vive; mais il a été obligé de céder à l'impétuosité de nos troupes. La cavalerie a montré la plus grande ardeur à se mesurer avec l'ennemi; j'ai bien du regret qu'il n'ait pas voulu en essayer.

Vive la république!

Signé MONNEY, général de division.

Le général de division de la Borde, aux représentans du peuple, Cavagnac, Pinet & Garreau.

Bera, le 9 thermidor.

Enlever toutes les lignes & retranchemens de la montagne Commissari, redoute Marie-Louise, camp retranché appelé Saint-Jean de Luz, & tous les postes successifs jusqu'au village de Bera, tel étoit l'objet de notre expédition.

Après avoir disposé nos troupes sur trois colonnes pour attaquer en même tems les deux ailes de l'ennemi, & percer

la ligne dans son centre, nous nous mîmes en mouvement le 6 à neuf heures du soir, & ce n'est qu'après une marche très-pénible à travers les bois, la bruyère la plus épaisse, les ravines & rochers les plus escarpés, que nous sommes parvenus à trois heures du matin aux portes de l'ennemi.

Les attaquer & les enlever fut l'affaire du même instant, mais ils nous attendent avec sécurité dans leurs retranchemens qu'ils croient inexpugnables. La colonne de droite dirige son attaque sur la ligne qui lie la redoute étroite de cette ligne & celle du Rocher; le feu terrible & croisé de cette ligne & des deux redoutes se dirige sur elle; mais loin de l'intimider, elle franchit le premier retranchement, court à la redoute du Rocher, l'enlève & se porte ensuite vers la grande redoute Commissari.

Pendant ce tems, la colonne du centre ne sent plus la fatigue de la marche; elle gravit avec précipitation, & par la ligne la plus courte, la montagne Commissari, passant entre la redoute & le camp des grenadiers & chasseurs ennemis, qui fuient sans l'attendre, & marche ensuite avec célérité droit au sommet de la montagne pour réunir les efforts à celle de droite dans l'attaque de la redoute étroite.

Là, des obstacles invincibles pour d'autres que des républicains se présentent à eux... Un cavalier français a été élevé dans le milieu de la redoute; six rangs de puits avec des planches hérissées de clous l'entourent, des chevaux de frise garnissent le pourtour du fossé, enfin tout ce que l'art a pu inventer se trouve réuni à la nature pour la défense de cet ouvrage; mais tous ces obstacles ne font qu'enflammer le courage des républicains. C'est l'arme aux bras & aux cris de *vive la république!* qu'ils reçoivent le feu de l'ennemi; le pas de charge se fait entendre... Rien ne les arrête... A travers une grêle de balles, de mitrilles & de boulets, les fascines, les planches, les échelles sont portées, les uns s'en servent pour passer les puits, les autres marchent sur les pointes des clous, les chevaux de frise sont arrachés, on saute dans le fossé, on donne l'assaut, & la redoute est enlevée par la force de la bayonnette. Aussi le représentant du peuple, Gatteau, présent à l'enlèvement, lui donna le nom de redoute de la Bayonnette. L'ennemi épouvanté fuit de toutes parts; la colonne de gauche s'empare successivement de la redoute Marie-Louise, du camp de Saint-Jean-de-Luz, & gagne les hauteurs de Pora. L'ennemi, dans la terreur, abandonne le village, traverse la Bidassoa, & fait sauter le pont.

Par la possession de cette position, nous nous trouvons maîtres de Bera, de divers passages de la Bidassoa & des débouchés des vallées Detchalar & de l'Airain. Ainsi *ça ira*, car cette victoire nous rendra maîtres de la partie principale de la frontière ennemie.

Le nombre des morts du côté de l'ennemi a été considérable; nous leur avons fait 320 prisonniers, dont un colonel & 11 officiers. De notre côté, nous en avons environ 50, & 300 blessés. Parmi les morts, nous avons à regretter l'adjudant-général Freire, qui a été tué d'un coup de feu en franchissant le premier retranchement de l'ennemi. Sept pièces de canon, deux obusiers, une très grande quantité de fusils, de munitions, deux cents tentes sont tombées en notre pouvoir. Le village de Bera & celui de Laffaca, que nous avons été reconnaître, sont des greniers d'abondance à la disposition de la république.

Signé, DE LA BORDE.

(Présidence du citoyen Merin, de Douai.)

Suite de la séance du 18 thermidor.

Un membre demande qu'on exécute le décret d'arresta-

tion contre les colons soit suspendu, par la même raison qui a fait suspendre celle du décret contre Polverel & Santhonax. — Bourdon, de l'Oise, observe que l'on ne doit pas accorder une telle faveur aux colons de l'hôtel de Massiac; qu'il faut bien renverser tout ce qui est oppression, mais non troubler des hommes qui trahissent, avec la minorité de la noblesse de l'assemblée constituante; la perte des colonies, & qui ont continué leurs manœuvres jusqu'au jour où la loi les a frappés. « Je crois cependant, ajoute Bourdon, de l'Oise, qu'il est juste de faire entendre Page & Brusley; il faut les mettre aux prises avec Polverel & Santhonax: de ces quatre, il y en a au moins deux de coquins; peut-être tous les quatre le sont-ils. La vérité ne tardera pas à se montrer sur l'affaire des colonies ». Bérard dit que Page & Brusley seront entendus contradictoirement avec Polverel & Santhonax, mais qu'il n'est pas nécessaire pour cela de les mettre en liberté. — La convention passe à l'ordre du jour.

Sur la proposition d'autoriser les représentants du peuple mission à faire mettre en liberté les citoyens qui auroient été mis en état d'arrestation par d'autres représentants du peuple, la convention passe à l'ordre du jour, motivé sur les pouvoirs illimités dont sont revêtus les représentants du peuple envoyés en mission.

Malarmé, au nom du comité des finances, fait décréter ce qui suit :

« La convention, informée que les paiemens qui, aux termes des décrets, devoient être faits, de trois mois en trois mois, aux ci-devant ministres du culte & religieux pensionnés de l'état, ont cessé de l'être depuis plusieurs mois, décrète :

1. Les ci-devant ministres du culte, religieux & religieuses pensionnés de la république, toucheront sans délai, chez les receveurs de district, l'arriéré des sommes qui leur sont dues & continueront à l'avenir d'être payés, par trimestre, sur le même pied.

2. Les commissaires de la trésorerie nationale seront tenus, sous leur responsabilité, d'envoyer aux receveurs de district des fonds nécessaires pour acquitter les mandats ordonnés par les administrations dont ils dépendent, d'après les états réglés par elle, & continueront de trimestre en trimestre, de telle sorte que les pensionnés de la république n'éprouvent jamais aucun retard ».

Sur le rapport fait par le même membre, la convention décrète, en interprétant, en tant que de besoin, la loi du 7 floréal, qu'un citoyen pourra réunir traitement & pension, lorsque l'un & l'autre n'excederont pas la somme de mille livres.

Cambon présente un projet qui est adopté en ces termes: « Les inscriptions provisoires de la dette consolidée continueront d'être admises en paiement des domaines nationaux, conformément aux dispositions de la loi du 24 août 1793, jusqu'à ce que la délivrance des inscriptions définitives soit ouverte. Les citoyens qui ont déjà présenté des inscriptions provisoires en paiement des domaines nationaux, seront admis à les faire calculer d'après le taux déterminé à l'époque de la présentation ».

Cambon présente ensuite un plan sur l'organisation des comités: cet ouvrage est vivement applaudi; il sera imprimé & discuté 24 heures après la distribution.

Barrere annonce 52 prises sur les anglois; cinq navires ennemis ont été coulés bas par la division de la frégate la *Tortue*. — Le même membre lit des dépêches contenant les détails d'une victoire remportée sur les Espagnols. (*Voyez plus haut.*) La convention décrète que l'armée des Pyrénées-Occidentales ne cesse de bien mériter de la patrie.

Séance du 19 thermidor.

Les armées du Nord & du Rhin adressent des félicitations sur l'énergie de la convention contre les traitres & les usurpateurs; elles jurent d'avoir toujours pour cri de guerre: *La république & la victoire.*

Le peuple de Bouillon, les citoyens de Tours, Evreux, Soissons, Toul, Troyes, abbeville, Chartres, Dijon, &c., félicitent aussi la convention nationale.

Il sera brûlé aujourd'hui 24 millions en assignats, lesquels joints à ceux déjà brûlés, forment un total de 2 milliards 268 millions.

Roger-Ducos dénonce l'insolence avec laquelle certains commis rebuient les citoyens qui ont affaire aux commissions exécutives: il demande que chaque commission soit tenue d'afficher, dans le lieu le plus apparent de l'édifice qu'elle occupe, le tableau de ses opérations, avec les noms des chefs de bureau. — Décreté.

Dans le département du Lot, deux volontaires rejoignant leurs corps, ont été assassinés par trois déerteurs espagnols; les assassins ont été saisis. Des prisonniers piémontais & espagnols errent dans les campagnes, & s'efforcent de les fanatiser & de les soulever contre la république. — La convention charge ses comités de salut public & de la guerre d'examiner s'il ne conviendrait pas de resserrer les prisonniers de guerre dans des communes où une force armée considérable pût les contenir.

André Dumont dit qu'il y a certains prisonniers que l'on tient au secret pour leur fermer la bouche; il demande que nul détenu ne puisse être mis au secret pour plus de trois jours. — Renvoyé aux deux comités de salut public & de sûreté générale.

On ajourne après l'impression un projet de Charles Lacroix sur les aliénations de domaines faites par les ci-devant rois, & confirmées par l'assemblée constituante.

Pelet prononce un discours sur les moyens de perfectionner le gouvernement révolutionnaire, & de former un corps de loix raisonné, où chaque citoyen pût aisément prendre connaissance de ses droits & de ses devoirs. — Ce discours sera imprimé.

Le membre qui fit hier une motion sur les colons détenus, se plaint de ce que son opinion est dénaturée dans le journal d'Etienne Feuillant. On lui répond que la liberté de la presse doit être inviolable, & qu'il peut parler au journaliste, s'il y a erreur, ou s'adresser aux tribunaux, s'il y a délit.

Barrere dit que la république a été trahie à St-Domingue, & que cette colonie a été mise en squestre entre les mains du roi George, par ses perfides & lâches habitans. Les commissaires aux Isles du-Vent écrivent, qu'ayant appris à la Grande-Terre que la république avoit perdu toutes ses possessions de l'Amérique, ils ont fait une tentative de subversifs, & ont débarqué avec mille hommes à la Guadeloupe. Ils se sont emparés de la Pointe-à-Pitre & de cinq forts; ils se sont rendus maîtres de 30 bâtimeans anglois, & ont délivré un grand nombre de prisonniers de guerre. L'amiral Jarvis est venu ensuite avec son escadre; il a fait un débarquement: nos républicains sont résolus à souffrir l'incendie & la faim, plutôt que de céder. L'un des commissaires, le citoyen Chrétien est mort des fatigues de sa mission.

Barrere soumet à la discussion les deux projets sur la garde nationale parisienne, & sur les chefs de la 17^e division militaire. Ces projets sont adoptés. (Nous les donnerons demain.)